

Compagnie de Sécurité de l'Hôtel de Matignon

2^e Régiment d'Infanterie de la Garde Républicaine

57 rue de Varenne

PARIS - 75007

Face à l'évènement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère.

[Le fil de l'Épée]

Nous refusons de périr en joignant au malheur d'être victimes, le ridicule d'être dupes.

[Albert de Broglie]

Mon Général, Médecin en Chef, Camarades,

Un profond malaise règne au sein de la Compagnie de Sécurité de l'Hôtel de Matignon (CSHM) depuis maintenant plusieurs mois. Le quotidien des gardes républicains, notamment leurs rythmes de travail et leur vie de famille, a été fortement affecté par l'accroissement du temps de service consécutifs à une modification en profondeur des différents plannings de garde, à la multiplication des missions liées à la primature, avec comme toile de fond la menace terroriste permanente.

Les dernières mesures prises ces dernières années n'ont pas enrayer la dégradation continue des conditions de travail. Le manque d'effectifs toujours chronique reste problématique. De plus, l'organisation et les méthodes de management de notre Commandement depuis l'été 2017 ne permettent pas aux gardes républicains d'accomplir sereinement leurs missions en raison d'une trop grande fatigue morale et physique liée à une surcharge de travail sans cesse croissante¹. En particulier, ce management s'avère être trop

¹ Les méthodes de management et de commandement de notre COMCIE (Commandant de Compagnie) et COMILI (Commandant Militaire) vont à l'encontre des propos du Général LIZUREY publiés dans Ouest France le 18 juillet 2018 : « Nous faisons aussi des efforts sur le management, l'encadrement et la concertation. 900 cadres ont été formés à l'écoute des autres et à l'interaction. En outre, je veux un commandement bienveillant, agile et éclairé, qui sanctionne si besoin mais qui explique. Je trouve que l'on sanctionne encore un peu trop en interne. » [...] (Ouest France publié le 18/07/2018. Propos recueillis par François-Xavier LEFRANC et Philippe CHAPLEAU)

<https://www.ouest-france.fr/politique/defense/gendarmerie/baisse-du-moral-suicides-le-patron-des-gendarmes-revient-sur-l-etat-de-ses-troupes-5883915>

éloigné du terrain, trop éloigné de nos considérations personnelles et de nos perspectives de carrière.

Ce malaise persistant n'est pas anodin si l'on en croit le durcissement de la manière de commander. Le lien de confiance entre les officiers et les gardes républicains s'en trouve chaque jour plus distant.

Mon Général, Médecin en Chef, Camarades, vous n'êtes pas sans savoir qu'un rapport du Sénat publié au début du mois de Juillet 2018 dresse un constat déplorable de l'état des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie)². Outre nos logements parfois insalubres (nous pensons à la caserne de Babylone), outre le manque de matériels, outre le manque de séance d'instruction, outre le manque de séance de sport, il s'agit surtout d'un manque de repos et de considération pour les hommes et les femmes qui arment la CSHM. Nous sommes tous entrés en Gendarmerie avec un but commun, le sentiment d'appartenir à une Institution, à une grande famille. Le sentiment de faire partie de l'Histoire ! Mais tout cela se trouve anéanti face au quotidien que nous subissons. Oui, nous sommes en train de subir la mission qui nous a été confiée car nous ne sommes plus en mesure de l'assurer dans de bonnes conditions physiques et morales. Avec le rythme soutenu des services, le repos manque et notre hiérarchie fait la sourde oreille face à nos sollicitations.

Nous sommes parfaitement conscients que notre démarche n'est pas conventionnelle. Devoir de réserve et obligation de nous taire nous dira-t-on. Mais nous sommes arrivés à un point de non-retour, à tel point que, même notre concertation n'y peut plus rien à part se tourner vers des organismes supérieurs. Nous espérons grandement que ce triste constat de notre quotidien saura alerter des instances et des officiers plus à même de débloquer une situation qui ne fait qu'empirer et accroître le mal être général.

Et gageons qu'une prise de conscience collective servira à rendre crédible notre action.

² Vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine. Rapport fait au nom de la commission d'enquête relative à l'état des forces de sécurité intérieure, présidé par M. Michel BOUTANT et rapporté par M. François GROSSEDIÈRE.

http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=r8104976_15&idtable=r8104976_15|r8104598_12|r8104454_3|r8104929_4|r8104997_6|r8104800_7|r8104777_12|r8104801_2&c=gendarmerie&rch=gs&de=20170720&au=20180720&dp=1+an&radio=dp&aff=sep&tri=p&off=0&afd=ppl&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn&isFirst=true

Depuis plus d'un an, les gendarmes de la CSHM sont à bout. « Je n'ai jamais été dans un aussi mauvais état physique et mental qu'aujourd'hui » est la phrase qui revient le plus souvent parmi les gendarmes. D'autres vont plus loin encore dans leurs propos en affirmant que « c'est le pire moment de leur carrière en gendarmerie ». Ce premier constat général interpelle.

Il fait suite à la mise en place d'un nouveau service au mois de janvier 2018 qui avait pour but de dégager du temps pour l'instruction et de pallier le manque d'effectif... Ce nouveau service devait s'articuler autour des fameux « nuit nuit » c'est-à-dire un service de deux nuits consécutives³ avec une descendance de garde⁴ à l'issue de la deuxième nuit. Ce service expérimental devait durer trois mois sauf qu'il dure toujours entraînant une fatigue générale et un surmenage pour tout le monde⁵. Conséquences : les services mensuels ont explosé comptabilisant plus de 200 heures de temps de travail...

L'arrivée du nouveau Commandement à l'été 2017, épaulés par le référent sûreté et défense de Matignon, a vu la mise en place d'une nouvelle organisation et façon de travailler qui n'a pas pris en compte les remarques des gendarmes qui pourtant sont les éléments indispensables au bon fonctionnement de la primature. Hommes et femmes de terrain, avec pour la plupart d'entre nous des expériences au sein de l'Armée de Terre, en Gendarmerie Départementale, en Gendarmerie Mobile, en ambassade et en unités d'intervention, nos remarques et notre savoir-faire n'ont pas été pris en compte dès le début. La concertation de façade mise en place afin de trouver des solutions pour le nouveau service n'a pas abouti car les décisions avaient déjà été prises en amont. Pourtant elle a mobilisé huit gendarmes désignés d'office afin d'étudier un nouveau système de service. La raison invoquée était que les services de 24h ne seraient plus légaux à compter de janvier 2019⁶. Le comble est que ces services de 24h sont toujours en vigueur dans l'unité en plus des services de jour et des fameuses deux nuits d'affilée. Pourtant, ces 8 gendarmes ont planché sur l'élaboration de ces plannings sur leurs heures de repos et de descendance de garde afin de rendre un dossier en temps et en heure. Néanmoins, lors de la réunion finale, au mépris de nos commentaires et de nos expériences, le COMILI qui ne commande pas la CSHM a décidé l'instauration de ces deux nuits d'affilée pour débiter les services tests prenant comme exemple la Gendarmerie Départementale dont il est issu...

³ La CSHM fonctionne en service de jour (12h) de 7h30 à 19h, en service de nuit (12h) de 19h à 7h30 ou 8h (pour les week-ends) et en service de 24h les week-ends et jours fériés de 8h à 8h le lendemain.

⁴ Une descendance de garde soit un repos physiologique équivalent à 11h de récupération.

⁵ A l'issue des 3 mois tests, il était prévu à un retour traditionnel du service. Sauf qu'il n'en est rien et que nos chefs ont continué à alourdir le service avec des missions annexes. Nous pensons aux missions sur le site de Ségur à côté de l'Ecole militaire, annexe de la primature où sont concentrés les services décentralisés comme les finances, la division patrimoine, logistique et informatique entre autres.

⁶ Cela fait suite aux sanctions de la cour Européenne des droits de l'homme sur le temps de travail des militaires en France. Un repos journalier d'au moins 11 heures consécutives par période de 24 heures, une pause hebdomadaire de 24 heures pour chaque période de 7 jours, un temps de travail de nuit ne devant pas dépasser 8 heures en moyenne par jour, une durée de travail ne devant pas excéder les 48 heures par semaines (heures supplémentaires comprises), etc... Voici ce que prévoit, dans les grandes lignes, la directive européenne 2003/88/CE relative au temps de travail.

A vrai dire, le nouveau service avec les deux nuits d'affilée, expérimenté durant trois mois (de janvier à mars 2018), n'a absolument pas été concluant pour l'ensemble des personnels de la CSHM. Et l'arrivée de PULSAR GR ne redonne pas vraiment espoir à l'ensemble de la compagnie. Un nouveau mensonge sera inventé ou, bien pire encore, le système informatique contourné pour cadenasser tout temps de récupération.

A la fin du mois de mars 2018, un rapport d'enquête et de satisfaction sur ce nouveau service lancé par notre concertation a fait ressortir plusieurs points négatifs⁷. Il en ressort que ce service à deux nuits d'affilée est exténuant, nous privant de phases de récupération nécessaires et primordiales pour la bonne exécution de nos missions de sécurité. Surtout ces deux nuits d'affilée peuvent survenir au début ou en fin de longue série dont l'activité journalière à Matignon (avec des journées de 15h minimum en comptant le temps de transport pour certains) ne laissent que peu de répit pour les gendarmes. Nous pensons notamment à ceux logés à la caserne de Dugny, Maisons-Alfort, Saint-Maurice et Nanterre. De plus, cette absence prolongée du domicile ainsi que cette disponibilité à outrance met en péril la stabilité des familles et l'équilibre des enfants. Pour exemple, sur une semaine de 72h de service en moyenne, la plupart des gendarmes ne verront leurs enfants qu'une heure par semaine...⁸ Beaucoup de conjoint(e)s pâtissent de nos horaires décalés. Nos relations s'en trouvent très perturbées voire à la rupture dans certains cas.

Face à cette politique de « l'autruche » instaurée par notre Commandement, les gendarmes sont pris pour des « idiots » depuis le départ. Et nous pesons nos mots tellement le malaise est perceptible. Les fameux groupes de concertation mis en place dès le début de leur arrivée pour modifier « en bien » le service n'ont été qu'une diversion. Nos chefs nous ont menti au mépris de nos aspirations personnelles, de nos familles et de notre santé. Et nous le signalons !

Le résultat de ce chamboulement se traduit de diverses manières : nous n'avons plus le temps de faire du sport dans des conditions physiques et mentales optimales, autrement dit reposés ; nous n'avons plus de loisirs ; notre vie de famille se trouve réduite comme peau de chagrin (pour ceux qui sont parents)⁹ ; la perte de motivation et surtout l'envie grandissante de quitter l'institution pour un meilleur horizon se fait plus grande chez la plupart d'entre nous... A cela vient s'ajouter le manque de considération et de reconnaissance de la part de notre hiérarchie qui s'incarne par un total mépris pour notre travail et notre manière de servir : nos

⁷ Cet audit lancé par nos conseillers concertations n'a recueilli aucun avis favorable sur le service en lui-même et sur sa pérennité... bien au contraire ! (cf Pièce-jointe.)

⁸ Je prends l'exemple d'un service souvent répété comprenant la série suivante sous diverses formes avant un repos de 48h : Jour Jour Nuit Nuit DG 24h DG ; ou Nuit Nuit DG Jour Jour 24h DG ; ou 24h DG Jour Jour Nuit Nuit DG ; ou 24h DG Nuit Nuit DG Jour Jour.

⁹ Indéniablement, les répercussions sont très négatives pour la famille. En effet, depuis la mise en place de ce nouveau service avec la nuit doublée, nous ne faisons que croiser nos proches, car nous passons la quasi-totalité de notre vie à Matignon. Auparavant, le DG libre après la première nuit effectuée permettait non seulement de bien récupérer physiquement mais aussi de profiter de la famille dès leur fin de journée.

officiers vont jusqu'à guetter nos moindres faits et gestes par l'intermédiaire des caméras de sécurité dans le but de nous sanctionner par la suite¹⁰.

Il n'est donc pas étonnant qu'une perte d'investissement et d'engagement pour l'unité se fasse sentir. Une conséquence directe plus préoccupante se trouve être les départs anticipés à la retraite ou les demandes de mutations pour un retour en compagnie de marche¹¹. Pour illustrer notre propos, nous avons eu à souffrir de 25 départs de gendarmes en une année et à la perte de 3 gradés non remplacés. Ce constat amer est effarant quand on sait que la CSHM était une compagnie très attractive par le passé. Maintenant, les volontaires se font rares pour remplacer les trous à l'emploi, préférant rester en compagnie de marche où ils jugent avoir une meilleure situation !

Mais plus encore, c'est la façon dont nous sommes traités, au vu des propos tenus à notre égard par le Commandement, qui a choqué tous les gendarmes et les gradés. En effet le COMILI ne s'est pas privé de fustiger ouvertement devant plusieurs de ses subordonnés gendarmes que nous n'étions que des « miséreux ». Dans le même acabit le COMCIE stigmatise en ses termes les gendarmes qu'il « commande »¹² : « bons à rien », « fainéants »... Compte tenu de notre engagement et de nos nombreux sacrifices déjà consentis à ce jour, nous ne méritons pas ce traitement désobligeant émanant d'officiers de gendarmerie qui prétendent apporter un souffle nouveau à l'unité afin d'améliorer le quotidien de tous et révolutionner le service dans une optique opérationnelle. A ce jour, toute la fatigue accumulée et l'enchaînement des missions et des longues séries de travail (10 jours en moyenne) ne permet plus de maintenir la capacité opérationnelle des gendarmes qui pourtant est au cœur des préoccupations de la gendarmerie en lien avec une actualité plus que brûlante¹³.

¹⁰ Nous tenons à souligner que depuis leur arrivée, les CR sont plus fréquents ce qui n'était pas le cas avec l'ancien COMILI et l'ancien COMCIE. Preuve que pour asseoir leur autorité ils passent par la répression à outrance sans jugement de personnes. Courageux, notre Commandement n'hésite pas à distribuer les CR aux gendarmes par voies interposées. Pour ce faire, il demande toujours à un gradé de le signaler aux gendarmes sans que ce soit lui qui le signifie personnellement... méthode indirecte peu conventionnelle !

¹¹ La situation devenue pénible et invivable a poussé de nombreux gendarmes ayant les qualités nécessaires pour servir à la CSHM (ainsi que la mémoire des lieux et des personnes) à quitter l'institution pour un départ à la retraite anticipée alors qu'ils prétendaient à un avancement, à demander une mutation car « dégoûtés » par la situation devenue « pourrie » pendant que d'autres touchés par la maladie ont été contraints de quitter prématurément l'unité...

¹² Nous pensons que commander n'est pas le terme approprié...

¹³ Si l'état actuel des forces de sécurité intérieure a été dénoncé par une commission sénatoriale, la menace terroriste est quant à elle de plus en plus prégnante apportant son lot de tension supplémentaire ainsi qu'une fatigue psychologique difficile à gérer au quotidien. L'incertitude et la routine sont nos pires ennemis.

En juin 2017, alors que nos services n'étaient pas aussi chargés que maintenant, nous étions déjà, selon les statistiques de notre ancien COMCIE, l'unité gendarmerie de France qui accomplissait le plus d'heures de service¹⁴.

Face à la surcharge de travail, nous sommes bien évidemment inquiets pour notre santé. Il suffit juste de lire les dernières études sur l'épuisement au travail, les rythmes soutenus ou bien le manque de sommeil pour s'interroger sur la viabilité de ce service chronophage. Un simple tour d'horizon de la compagnie permet de constater que nous sommes entrés dans une zone critique. Combien sommes-nous en surpoids ? Combien sommes-nous à avoir des problèmes de tension ? Combien sommes-nous à avoir développé des complications liés au manque de sommeil ? Combien sommes-nous à avoir déjà fait un infarctus ? Combien d'entre nous sont en train de développer des problèmes cardiovasculaires... ? La situation est alarmante si l'on ne veut pas qu'un événement tragique survienne par manque de repos !

En l'espace de plusieurs mois, nous avons eu à souffrir de nombreux signaux nous indiquant que la compagnie et certains de ses hommes montraient des signes de fatigue inquiétants voire très graves pour leur santé et la suite de leur carrière. Les exemples qui furent concernés des hommes et femmes dont l'âge varie entre 23 et 50 ans.

- Le Gendarme Adjoint Volontaire C. est victime d'une paralysie faciale à l'issue d'une nuit de garde. Un nerf optique s'est bloqué dont la raison principale réside dans le manque de repos et un stress trop pesant. Au bout d'un mois de convalescence, le GAV C. reviendra prendre son service tout en restant inquiet sur son état de santé. Il quittera peu de temps après l'unité pour rejoindre les rangs de la police municipale en région parisienne.
- Le gendarme F., âgé d'une quarantaine d'année est en arrêt maladie pour se faire opérer du canal carpien. Durant sa convalescence il sera victime d'un malaise cardiaque à son logement. Il subit à nouveau une lourde opération entraînant 4 mois d'arrêt maladie. De retour dans l'unité, il sera considéré comme emploi sédentaire avec plusieurs inaptitudes en raison de son état de santé encore fragile. La hiérarchie menace de le « dégager » s'il ne peut plus monter de service de nuit et monter la faction extérieure avec gilet lourd de 17 kilos et armes d'épaule. Le gendarme F. est présent dans l'unité depuis plus de quinze ans.
- Le gendarme B. est un ancien militaire de 27 ans. Arrivé au début de l'année 2018, il est victime d'un malaise cardiaque. Il subit une lourde opération du cœur qui aura pour conséquence de multiplier les inaptitudes : inapte Diplôme d'Armes et unités d'intervention (PSIG, PSPG, GI). Si certaines inaptitudes sont temporaires il n'en

¹⁴ Le temps de service mensuel avoisinait les 190h. Déjà à l'époque nous accomplissions le plus d'heures de service à la Garde Républicaine. Il suffit juste de comparer le volume horaire entre une compagnie de marche et la CSHM pour se faire rapidement une idée, ainsi qu'étudier le taux horaire par gendarme. Visionnaire, notre ancien COMCIE avait déjà alerté que le format de service de la CSHM ne résisterait pas à l'arrivée de PULSAR.

demeure pas moins que le rythme et la charge de travail auront laissé des traces et compromis peut-être même la poursuite de sa carrière dans l'Institution.

- Le gendarme F. victime d'un *burn-out* car très sensible aux décisions prises au quotidien par le commandement, est l'auteur, lors d'un service de 24h, d'un tir hors tube à sable. L'affaire a été rapidement étouffée afin de ne pas faire de bruit sur cet épisode malencontreux. Les gendarmes qui travaillent avec lui au pool des écrans (PCS) étaient informés de son état de santé. Préoccupés, ils avaient décidé d'alerter la hiérarchie mais cette dernière avait fermé les yeux... Toujours en arrêt maladie, et après un séjour en hôpital psychiatrique, il sera convoqué au régiment pour se voir notifier ses jours d'arrêt.
- Le gendarme V. âgé d'une trentaine d'année est victime d'un malaise de type vagal en service commandé. Evacué par les pompiers de Paris il sera pris en charge par les équipes médicales de l'hôpital des armées de Percy. Le compte rendu des pompiers de la BSPP ainsi que du médecin urgentiste stipulera que le gendarme V. est surmené dont la cause principale réside dans une fatigue générale liée à l'enchaînement des services et à la diminution des temps de récupération. Sa tension anormalement élevée pour son âge l'obligera à être au repos forcé mais pour une courte durée. La hiérarchie et les médecins de l'antenne médicale des Célestins ne prendront pas au sérieux son état.
- Le gendarme P. qui en raison d'un rythme soutenu de travail est victime d'une fracture de fatigue aux tendons d'Achille. De retour dans l'unité après plusieurs jours d'arrêt, il se cassera le doigt lors des CCPM.
- Le gradé M. âgé d'une quarantaine d'années en poste à la cellule renseignement, dirigée par le COMILI, a été « relevé » de ses fonctions à la fin de l'année 2017. Toujours dans nos effectifs, il a été plusieurs mois en arrêt maladie avant d'être détaché à la caserne de Nouvelle-France.

Si ces quelques exemples peuvent sembler mineurs, il n'en demeure pas moins qu'ils sont des vecteurs de surmenage et de fatigue générale pour l'ensemble de la compagnie. S'il faut attendre de faire un deuxième AVC, infarctus ou malaise pour être pris au sérieux comme cela a été évoqué lors d'une consultation « houleuse » à l'antenne médicale des Célestins par un des gendarmes, nous ne sommes plus étonnés que le nombre de *burn-out* et de suicides explosent dans les rangs de la gendarmerie. Et cela nous le déplorons, car c'est une mise en danger d'autrui par négligence et non par nécessité de service. Imaginez un peu l'image que pourrait donner notre Institution si malheureusement un gendarme commettait l'irréparable dans un des bureaux de l'hôtel de Matignon...

Outre la surcharge de travail qui impacte nos vies sociales et familiales, c'est le rapport direct à nos chefs, à nos officiers, qui s'avère être très compliqué et distant en raison du jugement qu'ils nous portent sans nous connaître. Tous les anciens ne comprennent pas la situation dans laquelle nous sommes actuellement « embourbés ». En tant qu'officiers Commandant de compagnie et Commandant militaire, n'est-ce pas là une erreur fondamentale de ne pas connaître les hommes et les femmes que l'on commande ? N'est-ce pas une faute professionnelle de ne pas connaître les missions des gendarmes et les postes tenus par ces derniers au sein des emprises de l'Hôtel de Matignon ? Pourquoi autant de mépris et de défiance vis-à-vis de ses subalternes ?

Le vol d'une arme dans le courant de l'année 2016 a littéralement plombé l'ambiance entre le Commandement et les gendarmes. Un climat de suspicion et de délation s'est petit à petit développé entraînant le pourrissement de certaines relations. Le référent sûreté défense était le principal responsable de ce dysfonctionnement. A sa place deux gradés ont été remerciés, notre COMCIE de l'époque muté avant la fin de son mandat et plusieurs gradés sanctionnés de jours d'arrêts.

Dans un esprit de revanche « machiavélique », le référent sûreté et défense ne nous a jamais épargnés durant le service. Habile courtisan il a su s'accaparer pleinement les faveurs du COMCIE à son arrivée à l'été 2017 et ainsi lui faire partager ses idées et ses convictions sur la compagnie. Il a également su faire apprécier ses talents cachés et son sens du service auprès du COMILI. Ne nous épargnant aucun répit nous subissons pleinement l'action du référent sûreté et défense dans un contexte de travail chaque jour plus pesant où à chaque ordre donné règne un sentiment de vengeance pour la plupart d'entre nous. A tel point que nous nous demandons vraiment si ce n'est pas lui le vrai commandant de compagnie tellement son action influente et ciblée fait de l'ombre aux décisions prises par le COMCIE.

Néanmoins, l'attitude du référent sûreté et défense n'est pas au-dessus de tout soupçon. Etant apparemment « au-dessus des lois », il n'hésite pas sur un ton méprisant à fustiger les gendarmes anciens à Matignon devant les nouvelles recrues en ses termes : « On ne fait pas de différence entre les GAV et les Gendarmes dans le travail quotidien mais plutôt entre les grincheux et les non grincheux. N'importe quelle société dans le civil ne conserve pas des gens qui n'ont pas envie de travailler pour elle. On trouvera un moyen de les faire partir. »

Il n'hésite pas à surveiller les allers et venues des gendarmes. En effet, il donne régulièrement des consignes bien particulières aux gendarmes du PCS (Pool écran) pour contrôler les rondes sécurités des gendarmes dans les locaux de l'hôtel de Matignon. Cette mission exceptionnelle vient s'ajouter à celles déjà lourdes du PCS qui durant quelques moments se détournent des autres caméras de sécurités afin de se concentrer sur la ronde du gendarme. Bien évidemment, les gendarmes du PCS sont obligés de rendre compte par la suite au référent sûreté et défense.

De plus, en tant que référent sûreté et défense¹⁵, celui-ci se doit d'être « compétent » dans 5 niveaux d'intervention : la consultation de sûreté, le diagnostic de sûreté, l'audit de sûreté, le diagnostic de vidéoprotection et l'évaluation des études de sûreté et de sécurité publique (ESSP). Jusqu'à ce jour, l'ensemble des mesures prises par le référent sûreté et défense n'a pas été profitable pour le bon déroulement du service. Le portail en vitre blindée de l'entrée du 57V est très souvent hors d'usage et les vitres, qui sont changées tous les 6 mois, sont régulièrement fissurées¹⁶. Même constat pour la grille de sécurité au 58V dont les moteurs ne cessent de tomber en panne¹⁷. Son expertise et ses achats inadaptés ne s'arrêtent pas là. Au bout d'un an, les radios achetées avec un dispositif d'oreillette commencent à être défectueuses¹⁸. Et les nouvelles dispositions des postes du 58V et du 32B depuis trois ans ne permettent pas une optimisation de la mission car ceux-ci sont mal pensés dans leur fabrication et leur disposition pour l'accueil du public et le contrôle de sécurité. Il en va de même dans le choix de gilet lourd et de porte plaques de 17 kilogrammes, des gilets lourds pourvus de plaques céramiques prévus initialement pour « l'intervention » mais que nous portons tous les jours en position statique¹⁹ et qui ne sont pas adaptés à notre mission à part limiter nos capacités de mouvement et entraîner régulièrement des blessures de fatigue. Dernièrement, des renforts au profit du Groupe de Protection sont venus armer l'équipe de l'hôtel. Sauf qu'ils n'étaient pas habilités au port du GLOCK 26 et qu'ils ont, par conséquent, montés le service de jour en protection du Premier Ministre sans être armés. Un « détail » qui a été rapporté au référent sûreté et défense qui, en tant que commandant adjoint de la compagnie en période estivale, ne s'en est pas plus inquiété que cela.

Plus récemment et afin de combler les effectifs gradés, le référent sûreté et défense a dû effectuer un service de garde de nuit au poste de sécurité. La tenue de service gendarmerie s'avère être la tenue 31²⁰ or le référent sûreté et défense a pris son service en costume²¹. Une

¹⁵ Le référent sûreté est chargé d'apporter une expertise et des conseils en matière de prévention technique de la malveillance. La prévention technique de la malveillance est la traduction par la gendarmerie et la police nationale de l'expression « prévention situationnelle ». La loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure définit la prévention situationnelle comme « l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architectures ou de techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux ou à les rendre moins profitables ».

¹⁶ Le coût total du dispositif du portail du 57V (vitre blindée plus borne anti-intrusion) a coûté la modique somme de 400 000€.

¹⁷ Les dysfonctionnements réunis du portail 57V et de la grille 58V s'élèvent à plus de deux mois de hors service cumulé depuis le début de l'année...

¹⁸ Pour plus de discrétion on nous oblige à porter ce dispositif qui a entraîné une inflammation du tympan chez un gendarme du GP. Et les réflexions ainsi que les remontrances fusent dès que les gendarmes sont dépourvus de ce dispositif.

¹⁹ Ces gilets lourds prévus pour l'intervention, de type peloton d'intervention, ne sont véritablement pas adaptés à notre mission quotidienne et nous apporte une charge supplémentaire limitant nos capacités de mouvement. Nous les portons entre 4 à 5h par jours. Lors de leur mise en place au sein de la compagnie, il n'a pas fallu attendre longtemps pour que ces gilets fassent leur première victime par leur port répété. Une Gendarme Adjointe Volontaire âgée d'à peine 20 ans, a eu trois vertèbres de fracturer et a été contrainte par la suite de quitter l'Institution afin de protéger sa santé. Encore un détail !

²⁰ Bonnet de police (Képi sur ordre) + polo manches courtes + pantalon service courant + chasuble (si nécessaire) + chaussures montantes + ceinture bleue. (NOTA : le port du bonnet de police avec la tenue de service courant est autorisé par la NE 027324/GEND/SF/EL/MAT du 15/03/2011 (Class. 96-10).) Codification des principales tenues portées en Gendarmerie. Référence : Instruction n° 45000/DEF/GEND/SF/EL/MAT du 15 décembre 2008 (class : 96.10).

nouvelle fois les largesses du commandement permettent ce genre d'attitude qui donne le mauvais exemple aux jeunes gardes alors que dès son arrivée le COMCIE n'a cessé de faire la chasse aux bonnes tenues²² afin de marquer de son empreinte son autorité de façade.

Le COMCIE, pourtant arrivé avec plein de bonnes intentions, s'est fourvoyé dans ses relations. Ce n'est pas faute de l'avoir averti au cours d'entretiens personnels provoqués par la plupart des gendarmes²³. Et depuis son arrivée, la situation n'a cessé de se dégrader. Nous sommes épiés dans le moindre de nos faits et gestes. Ce harcèlement moral quotidien se traduit principalement par une chasse aux arrêts maladie... En effet, suite aux nombreuses heures de service entraînant des soucis de santé, la plupart d'entre nous sont obligés, sur avis médical, de prendre un arrêt maladie ce qui a le don d'agacer notre hiérarchie. Nous ne sommes pas des machines, nous sommes tous des hommes et des femmes avec nos forces et nos faiblesses ! Le COMCIE va jusqu'à convoquer dans son bureau les personnels concernés afin de leur poser des questions relevant du secret médical et dénoncer des arrêts maladie de complaisance, en traitant dans ses termes les gendarmes impliqués de « fainéants ». Il leur a même dit clairement qu'il faisait la chasse aux arrêts maladie de complaisance. Il veut savoir les raisons valables qui ont entraîné cet arrêt maladie et remet en question la probité des gendarmes et par voie de conséquence des médecins. Il n'hésite pas, par la même occasion, à leur signifier que ce jour ils ont manqué à la mission et, en outre, ont fait preuve d'un manque de disponibilité flagrant²⁴. Exerçant une pression psychologique sur ces gendarmes, il insiste pour qu'à l'avenir cela ne se reproduise pas.

Jusqu'à preuve du contraire, un arrêt maladie n'a jamais été complaisant, il émane d'une décision et d'un diagnostic médical qui fait l'état et affiche le degré de santé physique ou/et mental d'une personne souffrante de maux particuliers. En aucun cas il est complaisant d'être alité avec 40°C de fièvre chez soi, en aucun cas il est complaisant d'être au chevet d'un proche dans un état comateux ou bien dans un état de mort encéphalique.

²¹ Nous doutons fortement qu'il avait apporté avec lui son GPB. Et il nous semble que l'emploi de la tenue civile en service est soumis à autorisation dans un but précis et temporaire.

²² Le COMCIE s'interrogeait pourquoi des gardes avaient des rangers à deux boucles, d'autres des chaussures d'interventions, d'autres encore des chaussures de randonnées... Et de continuer avec les housses de GPB : pourquoi des gardes ont des housses bleue ciel et d'autres des housses noires ! Il est même allé mettre un CR à un garde qui n'avait pas ses chaussures qui brillait étant donné qu'elles étaient en toile, en dotation sur VETIGEND.

²³ A chaque nouveau COMILI et COMCIE il est de tradition à l'hôtel de Matignon et dans d'autres unités de gendarmerie, d'être reçu au cours d'un entretien de présentation afin de connaître ses subordonnés. A part les renforts venus nous épauler pendant 3 mois, aucun gendarme titulaire n'a été reçu en entretien et encore moins les gradés et les commandants de section.

²⁴ Un gendarme, en poste à Matignon depuis l'année 2015, ayant demandé le bénéfice d'un jour enfant malade (qui constitue un droit pour tout militaire) et ayant apporté les pièces justificatives, se fait harceler sur son état d'esprit au travail. Le commandement n'hésite pas à faire pression en lui demandant un compte rendu détaillé sur les faits, et de renchérir en ses termes par différentes pressions morales sur son attitude : « posez-vous des questions ; est ce que vous avez la conscience tranquille ? ». Peu de temps après, ce gendarme se verra notifier une lettre d'observation stipulant que durant cette affaire il a manqué de « clarté » concernant sa compagne (cette dernière en recherche d'emploi était indisponible ce jour en raison d'un entretien d'embauche) et développé un « comportement incompatible avec les exigences de la sécurité à Matignon où nous avons besoin de la fiabilité des militaires de l'unité ». De plus, son « manque de disponibilité » et la « qualité de son engagement » a été soulevé dans cette lettre d'observation.

Il en va de même pour l'attribution du jour enfant malade. En quoi est-ce complaisant de garder un enfant en bas âge souffrant de différents maux ? Ce n'est pas du tout reposant bien au contraire, mais aux yeux de la loi et de la société civile en tant que parents nous sommes les garants de la bonne santé et du bon traitement de nos enfants. Très peu appréciée, cette journée est pointée du doigt et remet en question notre manière de servir. Mais quels choix avons-nous quand notre conjoint exerce aussi une activité professionnelle et qu'il ne peut pas ou ne peut plus prendre de jours enfant malade vis-à-vis de son employeur pour différentes raisons ? Nous ne sommes plus au temps de la maréchaussée où la seule place de la femme était à la maison auprès des enfants ! La société évolue...

Bien entendu, certains d'entre nous ont eu à souffrir de quelques réflexions lors de leur passage en notation. Notre historique « arrêts maladie » et « jours enfants malades » nous a été signifiés. Mais de quel(s) droit(s) ? Celui de mal gérer les situations familiales de chaque gendarme ? Celui de méconnaître ses hommes ? Celui d'ignorer le bon sens ? Ou celui de mal commander ses hommes ? Et d'enfoncer le clou en soulignant que cet état de fait est un « manque de disponibilité », un « manquement à la mission » par notre absence ! Nous accomplissons plus de 200 heures par mois depuis plus d'un an sans « broncher » et notre Commandement ose encore nous dire que nous ne sommes pas assez disponibles. Encore une fois, nous comprenons que beaucoup de jeunes gendarmes ne soient plus motivés pour rester à Matignon, pour faire carrière ou bien qu'ils pensent à une mutation ou à une reconversion dans le civil afin de préserver leur cellule familiale qui devient plus que bancale, mais surtout afin de préserver leur intégrité physique et mentale... Rien d'étonnant que les carrières courtes se multiplient dans une institution qui se voulant moderne et en accord avec notre société est quand même très fortement engoncée dans ses carcans traditionnels.

Ce harcèlement moral est de plus en plus dur à supporter ce qui entraîne inévitablement des demandes de mutations chaque mois (gendarmes et gradés) sans que cela n'inquiète ni alerte la hiérarchie sur la perte de personnels... Au 14 juin 2018, nous montions le service à moins 17 gendarmes et moins 4 gradés. Les renforts promis n'y font rien, notre volume horaire de service reste inchangé.

Et les appels à volontaires désignés d'office pour servir à Matignon sont des effectifs non-motivés, ce qui ne nous enchante guère. N'importe quel gendarme peut maintenant être affecté sans passer la période probatoire de 15 jours comme auparavant, étant donné que nous sommes en besoin important d'effectifs... ceci a le don de faire grincer des dents au sein des anciens gendarmes car beaucoup n'ont pas l'expérience attendue pour servir à la primature. Matignon est une institution très spéciale qui repose sur la mémoire des anciens. Si vous ne faites pas preuve de flexibilité, de disponibilité et d'entregent ce n'est pas la peine de rester chez nous ! Il vous suffit de vérifier sur les pancartes de service que Matignon, qui est pourtant la deuxième maison de France, est gardée la nuit par des gendarmes et des gendarmes adjoints volontaires (et même des réservistes !) qui n'ont que quelques semaines d'ancienneté. Le besoin d'effectif de qualité et la mémoire des anciens est primordiale car nous sommes amenés à servir au contact des autorités civiles et militaires sur les différentes

emprises que comprend Matignon à savoir le 57V²⁵, le 58V²⁶, le 56V²⁷, le 13V²⁸, le 36B²⁹ et le 32B³⁰.

Face au *turn-over* important des effectifs auquel nous sommes confrontés dans nos missions quotidiennes, la bonne connaissance des personnes et des lieux ainsi que la sécurisation des différents sites restent indispensables dans la continuité du service. Accomplir plus de 100 heures de service³¹ sur une période de dix jours entraîne automatiquement une baisse de vigilance face à l'événement ainsi qu'une fatigue physique générale. Rester diplomate et poli dans l'accueil du public nécessite de garder son sang-froid en toute circonstance dans la gestion de l'activité journalière afin d'éviter tout débordement. Nous pensons bien évidemment aux réceptions d'autorités ou aux visites officielles d'homologues étrangers.

Le COMILI à peine arrivé en poste s'étonnait que certains gendarmes aient des avantages matériels et financiers comme des tickets de métro pour se déplacer de leur lieu de résidence au lieu d'emploi, de manger gratuitement sur place, midi et soir, pour raison de service, d'avoir une prime d'activité³². C'est donc oublier ce que rapporte en terme financier et de notabilité la fonction de COMILI à l'hôtel de Matignon : une prime Matignon confortable pour un officier supérieur (qui a rang de conseiller³³), une prime police, un repas gratuit midi

²⁵ : résidence et bureaux du Premier Ministre, de son cabinet, où sont également présents le Secrétariat Général au Gouvernement (SGG), la cellule contreseings, le service des cuisines et de l'office, le pool auto avec les chauffeurs des différents conseillers, les hommes d'équipes, la reprographie, les aides de camp du PM, le Groupe de Sécurité du Premier Ministre (les policiers du GSPM).

²⁶ : annexe principale de l'hôtel de Matignon qui comprend les bureaux des différents conseillers, le SGG, le service documentation du SGG, le pavillon diplomatique, le service des photographes, la cellule renseignement.

²⁷ : comprend des bureaux pour différents conseillers, le Cabinet militaire, la cellule veille, le service des archives, le service courrier, le pool auto.

²⁸ : poste isolé dans le parc qui comprend la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Derives Sectaires (MIVILUDES), un préfet conseiller des affaires intérieures dirigeant une équipe de conseillers spécialistes dans les domaines de la justice, sécurité, outre-mer, diplomatie, collectivités territoriales, les cuisines et le restaurant réservé des conseillers de l'hôtel de Matignon, la Division des Services Informatique (DSI), les serveurs et relais informatique mémoires des emprises de Matignon.

²⁹ : poste de sécurité qui contrôle l'accès direct au parc. Sont présents la salle de sport, les bureaux des jardiniers et de l'architecte paysagiste, le logement de fonction de l'adjoint à l'intendant de Matignon.

³⁰ : comprend le bureau de Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald DARMANIN et son cabinet, la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR), la Délégation Interministérielle pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (DIJOP), la Mission de Coordination pour la Réforme de l'Etat (MICORE), le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), le Commissariat Général pour l'Investissement (CGI), des chargés de mission pour le SGG, la Mission Interministérielle de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme sur Internet (MILRAI), le service des interventions, l'office et les cuisines du 32B.

³¹ Là encore, il n'est pas rare de voir travailler des gendarmes sur des séries comprises entre 96h à 120h sur dix jours consécutifs.

³² La prime est un sujet tabou pour les militaires. A Matignon, tous les services du Premier Ministre touchent une prime de fonctionnement. A titre d'information, celles des gendarmes s'élèvent à 190€, celles des GAV à 160€. Par rapport au travail fourni et aux heures de services conséquentes, cette prime ne représente que peu de choses au final. En revanche, les officiers de gendarmerie se cachent bien de s'étaler sur cette fameuse prime de fonctionnement et de service qui représente un beau petit pactole équivalent à la solde d'un gendarme.

³³ La prime d'un conseiller à Matignon s'élève à 2500€ (fourchette moyenne).

et soir également fournis par les cuisines du Premier Ministre, un service pressing gratuit pour les chemises et les costumes, une voiture de fonction à sa disposition, un logement gendarmerie concédé par nécessité absolue de service de bien meilleur état que celui d'un sous-officier, un accès gratuit à la salle de sport du Premier Ministre pendant que les sous-officiers doivent payer un abonnement en caserne... Les fameuses largesses de la République que le COMILI n'oublie pas de nous rappeler voir même de nous reprocher d'en bénéficier...

Les gendarmes n'ont surtout pas oublié un épisode fameux lors d'une mission sur le site de Ségur au début de l'année 2018. Le COMILI s'était empressé de nous faire un briefing avant départ insistant sur le fait d'arrêter de nous plaindre sur notre condition et d'avoir du respect pour les « pauvres agents de sécurité de l'entreprise ONET », en poste à Ségur, qui ne gagnent pas autant que nous... C'est peut-être vite oublier que notre solde rapportée aux heures conséquentes que nous accomplissons chaque mois a pour résultat que notre pouvoir d'achat rapporté au SMIC horaire est moindre que ces « pauvres agents de sécurité ONET »...

Alors nous diriez-vous : « il fallait être officier ! » Certes. Mais l'officier doit faire preuve d'empathie et de compréhension sur la souffrance des hommes qu'il commande en évitant d'afficher quelque dédain et une certaine condescendance à l'égard de ces militaires hommes et femmes qui arment courageusement la CSHM. Par conséquence il est le premier COMILI à remettre en cause notre travail et notre manière de servir alors que jusqu'à présent aucun conseiller où militaire n'a eu à se plaindre de notre façon de servir. Preuve en est, nous sommes très appréciés par les différents services du Premier Ministre et nous entretenons d'excellentes relations avec le cabinet ainsi que les différents membres du gouvernement que l'on croise régulièrement lors de réunions au sein des emprises Matignon. Notre lien de confiance s'en trouve encore plus renforcé avec Monsieur le Premier Ministre ainsi que les différents membres de sa famille dont au premier plan son épouse et ses enfants. Très appréciés nous essayons d'être le plus discret possible tout en faisant preuve de professionnalisme et d'entregent afin de préserver sa vie privée.

Le COMILI n'hésite pas à utiliser des armes psychologiques pour remettre en question un état de fait. Ayant une très bonne connaissance des textes qui nous impactent il n'hésite pas à exercer une pression psychologique sur certains personnels afin de les déstabiliser lors de réunions compagnie par exemple, pour mettre un terme à toute polémique sur la viabilité du nouveau service. Maniant les chiffres et les statistiques pour faire taire toute rumeur sur un service dans lequel personne ne s'épanouit, il en oublie vite que sa manipulation des statistiques est complètement erronée et à côté de la réalité que vivent les gendarmes³⁴. Lui seul est persuadé de son évidence et de son succès.

Son action et son influence sont sans limites. Au début de l'été 2018, durant une conversation avec un de nos gradés, il n'a pas hésité une seule seconde à affirmer ouvertement que sa secrétaire était plus « méritante » que tous les gendarmes, que celle-ci

³⁴ Prendre en compte les repos et les permissions dans le calcul des heures de services mensuel est complètement erroné. Seul notre COMILI utilise cette méthode pour nous prouver que nous travaillons 48h par semaine, limite maximum des heures de service que l'on doit effectuer selon la commission européenne... encore une preuve de malhonnêteté.

travaillait plus dur, car en plus de son temps de travail de 35h au sein de la cellule renseignement, elle assure des renforts de nuit à titre « bénévole » au profit du secrétariat de permanence du Premier Ministre. Ces renforts « bénévoles » sont bien entendu rétribués³⁵.

Par ailleurs, le COMILI va même jusqu'à remettre en question le statut de mère et l'intégrité de femme d'une militaire de la CSHM. Des propos misogynes ont même été employés au cours d'une réunion compagnie qui fut particulièrement houleuse à la fin de l'année 2017. Devant l'ensemble des gendarmes réunis, ce personnel féminin a défendu la qualité de vie perdue et la vie de famille qui s'en trouverait perturbée suite à la mise en place de ce système de deux nuits d'affilée. Le COMILI surpris par cette intervention et le fait que des gendarmes aient des conjoints qui travaillent, a conclu son intervention en disant que « pour les mères de famille il fallait être moins crispé ». Etant le seul personnel féminin mère de famille dans l'assemblée, cette phrase était bien ciblée à son encontre. Deux jours plus tard, elle apprendra qu'elle sera désignée d'office pour participer au groupe de travail mis en place pour proposer un nouveau planning.

Par la suite ce personnel féminin sera mis au courant que ses faits et gestes³⁶ étaient surveillés par la hiérarchie. Elle a d'abord été étonnée de constater que le COMCIE passait une partie de ses journées à regarder les caméras de sécurité sur les postes isolés tenus par les gendarmes cherchant à sanctionner sans vraiment de jugement une faute de sécurité. Cela a été le cas pour le poste du 13V ainsi que sur les factions devant le 57V entrée principale de l'Hôtel de Matignon. Face à ce constat, les gendarmes sont en droit de se demander à quoi servent réellement les caméras de surveillance si ce n'est pour épier et sanctionner le moindre faux pas de gendarmes dans le collimateur de la hiérarchie. Ne sommes-nous pas protégés au titre de nos libertés individuelles ou publiques, comme les personnels civils, par la CNIL³⁷ face à ces pratiques et dérives abusives ?

Une autre fois, des captures d'images d'une de ses factions ont été réalisées par le COMCIE dans un but « pédagogique », afin d'illustrer soit disant une « erreur » de placement lors de la sortie du cortège du Premier Ministre. Après renseignements pris auprès du GSPM, lors de la sortie, le cortège n'a pas eu à attendre sur la chaussée et ne s'est jamais retrouvé menacé ou bloqué par la circulation. N'est-ce pas encore une preuve de harcèlement

³⁵ Plusieurs fois nous avons croisé cette secrétaire qui se plaignait d'être fatiguée, mais c'est peut-être vite oublier que chaque renfort nuit au profit du secrétariat de permanence est rétribué à hauteur de 130€ environ par nuit.

³⁶ Lors d'une pause, elle a été vue en train de discuter avec un autre gendarme. Le référent sûreté et défense et le COMILI surveillaient ses faits et gestes avec un autre gendarme. Le référent sûreté et défense a téléphoné au commandant de section (sur son temps de repos) pour lui dire « en off » que ces deux gendarmes étaient en train de discuter dans la cour du 57V. Il est nécessaire de rappeler que ces deux gendarmes étaient ce jour commandés de services différents et que cela ne gênait en aucun cas le bon fonctionnement de la primature. Le commandant de section a appelé ces deux gendarmes pour leur dire qu'il avait reçu un appel du major pour lui signaler qu'il les avait vus discuter ensemble et d'arrêter la discussion. Après avoir annoncé cela aux deux gendarmes, le commandant de section les prévient que la même demande avait été faite deux semaines plus tôt par le COMILI. Peut-on appeler cela du harcèlement moral ?

³⁷ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. La CNIL est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004).

moral dans le but de nuire à sa réputation alors qu'elle est présente à Matignon depuis maintenant six années ? Les gendarmes ont l'intime conviction après plusieurs mois de cohabitation que le COMCIE ne commande pas la compagnie : celui qui commande en toile de fond c'est bien le COMILI³⁸. Pour tout le monde la menace n'est pas à l'extérieur. Notre ennemi est parmi nous et pourrait l'ambiance de travail au point de faire craquer psychologiquement à plusieurs reprises une gradée appréciée de tous pour sa valeur et son engagement au service de la compagnie.

Afin d'entretenir un état de tension et de travail soutenu, le COMCIE, le référent sûreté et défense de concert avec le COMILI n'hésitent plus chaque semaine à décider de nouveaux dispositifs de sécurité qui ne sont pas forcément justifiés si l'on tient compte du manque d'effectif de la compagnie³⁹. Les patrouilles de nuit dans le parc, que le Premier Ministre soit présent ou absent, alors que les services de l'Hôtel de Matignon ont dépensé des milliers d'euros dans des systèmes de caméras infrarouge, de détecteurs de mouvements, d'alarmes et de projecteurs⁴⁰ ne justifient en rien notre présence. Cette obstination va plus loin, jusqu'à nous faire mettre en civil le soir pour patrouiller directement dans la rue de Babylone lors de réception au Pavillon de Musique alors que des unités de police assurent la protection des rues de Varenne-Bac-Vanneau et Babylone pour la simple raison que Monsieur le Premier Ministre ne souhaite plus nous voir errer dans les environs du pavillon de musique. Encore une aberration qui n'en finit pas d'exaspérer les gendarmes...

L'instauration du nouveau service pour dégager du temps d'instruction qui nous fait défaut est encore une mascarade. Les personnels d'instruction sont pratiquement tous repris pour le service de jour, de nuit ou comme renforts pour des événements ponctuels qui ne nécessitent pas forcément leur présence. Rien que de savoir un gendarme chez lui en train de se reposer ou de récupérer, est impensable pour notre commandement. Ils font tout pour nous occuper jusqu'à faire des instructions où des gradés nous lisent des PowerPoint...⁴¹ une perte de temps et encore une lourdeur du service alors que les services de 24h permettent largement ce type d'instruction informelle ! De manière générale, les instructions manquent de qualité et d'engagement. Des exercices d'ampleur sur le site de Matignon comme ce fut le cas sous l'ancien COMCIE étaient assez réguliers. A la place, la formation tuerie planifiée/AMOK est réalisée sous les fenêtres de l'Etat-Major à la caserne Kellermann afin de montrer et d'être vu alors qu'en temps normal nous réalisons cet exercice dans les sous-sols de la caserne. La journée phare d'instruction au fort de Montmorency n'a pas été reconduite cette année. Bénéficiant des infrastructures de l'armée de terre à moindre coût, cela nous permettait de

³⁸ Petit rappel des missions du COMILI. Placé sous l'autorité du Premier Ministre, ses missions comprennent : la sécurité interne de l'Hôtel de Matignon et de divers immeubles (rue de Varenne, rue Vanneau, rue de Babylone, rue Saint Dominique), la sécurité rapprochée du Premier Ministre et de ses invités à l'intérieur de l'Hôtel de Matignon, les honneurs rendus lors des réceptions officielles, un travail quotidien de synthèse sur des questions de sécurité, l'ampliation et contreseings. En aucun cas il est chargé de commander la Compagnie de Sécurité de l'Hôtel de Matignon (CSHM).

³⁹ Afin de maintenir la capacité opérationnelle de l'unité, ils n'hésitent pas à lancer des rumeurs d'intrusions parcs afin de tester le dispositif mis en place tel ou tel jour.

⁴⁰ Afin de retirer la présence des gendarmes du parc et donc créer un pool écran il y a maintenant quelques années. Actuellement, nous sommes en train de faire un bond en arrière de 15 ans...

⁴¹ Nous pensons notamment à l'instruction Pack Armement que nous pouvons largement réalisé sur un service de 24h le week-end.

travailler nos approches et techniques d'intervention par la pratique du tir FX et ainsi travailler les fondamentaux qui sont la base du travail de gendarme.

Notre Commandement se permet de dire qu'avant eux rien n'était mis en place remettant en question l'action des commandants précédents. Pour autant, ils en oublient qu'aucune journée de cohésion n'a été réalisée depuis leur arrivée. A l'inverse, ils multiplient les erreurs. Avant de se pencher sur l'instruction, il serait de bon ton de remettre à jour les différentes alertes qui permettent aux gendarmes de se projeter rapidement dès qu'un événement anormal est décelé. Une refonte de l'ensemble des alertes devaient être réalisée à l'instigation du référent sûreté et défense, mais nous attendons toujours⁴².

Depuis sa prise de poste, le COMCIE a eu à souffrir de plusieurs maladroites qui auraient pu entraîner de plus lourdes conséquences. N'hésitant pas à ramener son chien pour dispenser une instruction théorique sur la tuerie planifiée, le berger allemand a mordillé le tendon d'Achille d'un des personnels lors de l'instruction. L'anecdote peut prêter à sourire, mais ce personnel n'est pas du tout à l'aise avec les chiens. Le COMCIE aurait pu avoir la délicatesse de demander si la présence de son chien ne dérangeait pas. Sa volonté de réaliser un exercice AMOK / tuerie planifiée au mois de septembre 2017 dans les couloirs de Matignon avec des FAMAS, chargés à blanc pour donner plus de réalisme à l'exercice, a très vite été refroidie par la présence de conseillers et de personnels du service « doc presse » travaillant le samedi⁴³. Le renfort de son fils accompagné de deux de ses amis a surpris les gendarmes en service et en exercice car ce dernier, jouant le terroriste à abattre, possédait un pistolet mitrailleur HK-MP5 afin de donner plus de réalisme à l'exercice. Sauf que cette arme a été prise d'initiative dans le coffre de la loge par le COMCIE et qu'il l'a confiée, en connaissance de cause, à son fils qui n'est nullement habilité et qualifié pour manipuler ce genre d'arme de dotation⁴⁴. Et bien sûr, nous n'avons jamais vu une note de service mettant en place cette instruction. Deux autres épisodes malencontreux dus à un manque de communication viendront discréditer la bonne volonté du COMCIE. L'exercice « intrusion échafaudage »⁴⁵ réalisé, à l'insu de tout le monde⁴⁶, à la fin de l'année 2017 verra l'intervention des gendarmes de loge très réactifs se porter, l'arme à la main, chargée, sur l'individu⁴⁷ présent sur les échafaudages, tentant une intrusion. Une autre fois, c'est une instruction sur l'attaque au couteau qui verra le COMCIE sortir une vraie lame lors d'un exercice au lieu d'utiliser un couteau d'instruction.

⁴² Plusieurs alertes à Matignon possédant chacune un code couleur : Intrusion parc (alerte verte), intrusion toit (alerte bleue), intrusion cour (alerte grise), agression Premier Ministre (alerte rouge), colis suspect (alerte bombe).

⁴³ Une dame du service doc presse a même eu peur lorsqu'elle est sortie de son bureau et nous a vu en train d'évoluer dans les couloirs en dispositif d'intervention en tant que primo intervenant sur une tuerie.

⁴⁴ Le COMCIE se défendra lors d'une réunion compagnie en revenant sur ces faits que son fils travaillant pour la DGSE était plus à même qu'un gendarme pour manipuler cette arme, voire plus compétent, car ayant déjà participé à deux OPEX et de par sa soit disante formation, il connaît très bien les armes.

⁴⁵ Pendant plusieurs mois, l'hôtel de Matignon a subi une rénovation d'ampleur du portail d'entrée et des façades donnant sur la rue de Varenne, ainsi que des deux cours intérieures.

⁴⁶ Une nouvelle fois sans NDS.

⁴⁷ Le plastron était un de nos camarades bien entendu.

Des gradés Moniteur d'Intervention Professionnel (MIP) ont réalisé des comptes rendus afin d'améliorer l'instruction et le service. A ce jour, ils n'ont eu aucun retour ni de prise en compte de leur demande ou quelques observations afin d'améliorer le service ou bien le positionnement des gendarmes sur les différents postes de sécurité.

Le Commandement, faisant la sourde oreille sur certains sujets, préfère jouer sur leur paraître et leur carrière surtout au détriment de la sécurité de Matignon et de ses gendarmes. En revanche, mettre en place un système de patrouille de nuit dans le parc ne les gêne aucunement sachant que Matignon a déjà dépensé des milliers d'euros en système de caméras, de détecteurs de mouvements, de laser infrarouge pour enlever la présence humaine du parc la nuit et concentrer les gendarmes sur l'entrée du 57V comme nous l'avons déjà dit plus haut⁴⁸.

Par ailleurs, dans la même veine, afin de justifier l'emploi de moyens humains et matériels, depuis maintenant un certain temps, lors de journées d'activités intenses au cours desquelles le Premier Ministre est soumis à un emploi du temps assez chargé avec des réunions de ministres ou bien des visites officielles d'homologues étrangers, notre Commandement met en place des dispositifs de sécurité appelant le renfort des OCT⁴⁹, des BAD⁵⁰, de renforts Matignon⁵¹, voir même des PI⁵². A l'inverse, lors de journées de service également chargées dans l'emploi du temps journalier qui voient défiler les différents visiteurs, et sans que l'on ait vraiment de précisions sur le déroulement de la journée mais qui justifierait l'engagement de moyens plus importants, nous sommes obligés de faire avec les effectifs du poste ou bien avec des renforts Matignon s'ils sont disponibles. Encore une fois, les décisions sont prises sans vraiment de discernement avec une vision à court terme au lieu d'anticiper l'évènement. Lors de l'une de ces journées dont nous sommes rompus à l'organisation, le COMCIE a fait preuve d'excès d'autorité auprès de trois gendarmes en poste au 32B. Ce jour, le Premier Ministre devait se rendre au 32B afin de participer à une réunion réunissant différents ministres de son gouvernement. Arrivés en renfort, les OCT et les BAD une fois leur mission terminée, devaient retourner au 57V pour une autre mission. Afin de gagner du temps, le COMCIE a demandé à ce que l'un des trois gendarmes du 32B récupère la voiturette de l'office pour les véhiculer. Les trois gendarmes du 32B ont refusé d'exécuter cet ordre car la voiturette de l'office ne nous appartient pas et qu'elle était utilisée par l'office pour subvenir aux différents besoins ce jour, et qu'à l'aller les renforts OCT et BAD s'étaient rendus au 32B à pied en passant par le parc. Les gendarmes du 32B se sont donc demandés en quoi cela justifierait d'utiliser la voiturette de l'office ? Face à ce refus, très agacé le COMCIE aurait demandé un compte rendu à chacun des gendarmes et se serait exprimé en ces termes « qui c'est qui commande ici à la fin ? ». A nouveau, cet épisode montre le malaise qui existe entre notre Commandement et les gendarmes. Peut-être que si

⁴⁸ Ces patrouilles parc H-24, en plus de rajouter une lourdeur au service, entraîne le manque d'effectif pour la loge du 57V. Il n'est donc pas rare que le gradé de loge se retrouve avec un seul gendarme à la loge. C'est un effectif dérisoire s'il devait se passer quelque chose de beaucoup plus grave comme une intrusion ou le forçage d'une porte.

⁴⁹ Observateur Contre Tireur.

⁵⁰ Brigade Anti-Drones.

⁵¹ C'est-à-dire des gendarmes de Matignon qui sont soit montant de nuit, soit d'instruction ou bien de COI.

⁵² Peloton d'Intervention. Il est souvent fait appelle au PI de la 2^e Compagnie du 2^e Régiment d'Infanterie.

nous avons été mieux traités et mieux considérés dès le départ, nous n'en serions pas arrivé à de telles extrémités.

Des chefs, excités et méchants, le lieutenant de la Gendarmerie royale Pierre-Antoine BORIES⁵³ disait volontiers :

« Quand ils auront assez fait de misère à leurs braves subordonnés, ils partiront à la retraite avec la désaffection de tous et ils ne seront plus rien. Malheur à ceux dont l'autorité procède seulement du grade. La véritable autorité est celle de l'adhésion des cœurs. Le pire pour un chef est de se fâcher. Il signe son échec à la face de tous. Retenez chez vos gendarmes non pas les résultats, mais les efforts déployés pour les obtenir. Ce qui compte : c'est l'élan, la bonne volonté, le désir de réussir et de bien faire. Et alors bien sûr, une fois ils se tromperont. Gardez-vous de les accabler à cet instant. L'important c'est d'avoir la confiance de ses subordonnés. »

Cette analyse sur le rôle social du chef et son attitude envers ses subordonnés est un témoignage qui doit animer les officiers qui commandent au sein de nos armées et qui plus est au sein de la Gendarmerie. Les gendarmes de la CSHM usés par ce commandement parlent sans concession et avec le courage du cœur qui anime la passion qu'ils éprouvent pour un métier, et une vocation qui était la leur lorsqu'ils se sont engagés. Un courage qui, mit à rude épreuve, leur permet de sortir du silence et de parler avec un ton sincère et somme toute mesuré.

Espérons que notre pensée puisse s'exprimer hors des interdits. La pensée libre est rarement récompensée, surtout lorsqu'elle est considérée comme iconoclaste, et les limites du lèse-pensée en sont fixées de manière souvent bien arbitraire. Il faut savoir aussi que si on ne fait pas partie du cénacle, du cercle autorisé, on est contraint, au mieux, à se taire, au pire à être méprisé, à moins qu'on ne soit ridiculisé et obligé de battre en retraite.

⁵³ Lieutenant dans la Gendarmerie royale (1783-1861) et commandant de compagnie à Saint-Affrique, Pierre-Antoine BORIES ne croyait pas à la bonté de l'homme, mais il était persuadé que la vie en société, par ses contraintes, ses lois, sa morale, sa civilisation, sa religion, rendait l'homme acceptable.

Mon Général, Médecin en Chef, Camarades, en dépit des belles paroles émanant de nos officiers de France, nous estimons ne plus être en mesure d'accomplir notre service dans des conditions de vie et de travail décentes afin d'assurer les missions quotidiennes et les différents services inhérents à la primature. Ceci au détriment de la santé et de la fatigue morale des gendarmes qui sont sous-estimées et méprisées par la hiérarchie et l'ensemble du corps médical des Célestins. Nous avons surtout le sentiment de ne plus être écoutés et d'être punis sans connaître le motif. Cela devient usant pour tout le monde et dangereux pour la suite. Si nous nous adressons aux niveaux supérieurs de l'institution c'est pour vous faire savoir qu'il y a un mal-être général au sein de la CSHM, que de nouveaux événements sont à venir et que la concertation est dorénavant fermée face à l'obstination dangereuse de notre Commandement en place... Nous tirons la sonnette d'alarme car trop de signaux inquiétants sont apparus pour nous signifier que nous sommes entrés dans la zone rouge.

Mon Général, Médecin en Chef, Camarades, nous aspirons à servir dans de meilleures conditions car nous sommes très attachés au service de la France, de la République et de ses institutions. Notre loyauté envers le Premier Ministre et les personnes que nous protégeons est incommensurable. Ces dernières nous le rendent bien au quotidien montrant tout l'attachement qu'elles apportent à la Gendarmerie et à la Garde Républicaine.

Mon Général, Médecin en Chef, Camarades, les gendarmes attachés aux valeurs et traditions d'un état qu'ils voient évoluer sont animés du plus profond respect pour la Gendarmerie, la Garde Républicaine et l'hôtel de Matignon. Ils n'aspirent qu'à leurs succès et à la bonne continuité du service comme ils l'ont toujours fait avec exemplarité, professionnalisme et fierté.

SIGNE : les gendarmes de la Compagnie de Sécurité de l'Hôtel de Matignon.

PIECES JOINTES

- Extrait du compte rendu « Le mot des conseillers » du 17 avril 2018, retour sur l'expérimentation du nouveau service, p.4-9.
- Extrait du compte rendu « Le mot des conseillers » du 28 juin 2018, p.1.
- Extrait du compte rendu « Le mot des conseillers » du 21 août 2018. p.1.

Si vous rencontrez des difficultés lors de la procédure en ligne, utilisez le formulaire papier « Mandat de prélèvement SEPA ». Renvoyez-le accompagné de votre RIB à : Unéo – 48 rue Barbès – 92544 Montrouge Cedex.

Lien utile : www.groupe-uneo.fr/mandat-prelevement-sepa

Protection des gendarmes : identification par le matricule opérationnel dans les procédures


Parution au Journal Officiel des textes d'application de la loi relative à la sécurité publique permettant aux gendarmes de s'identifier dans certaines procédures avec leur numéro de matricule opérationnel.

La loi n°2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique a inséré un nouvel article 15-4 dans le code de procédure pénale qui autorise désormais « tout agent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale [...] à ne pas être identifié par ses nom et prénom dans les actes de procédure [...] lorsque la révélation de son identité est susceptible, compte tenu des conditions d'exercice de sa mission ou de la nature des faits qu'il est habituellement amené à constater, de mettre en danger sa vie ou son intégrité physique ou celles de ses proches ».

Les textes d'application viennent d'être publiés et permettent maintenant aux gendarmes, comme aux policiers, de bénéficier de ce dispositif et de s'identifier dans certaines procédures judiciaires, mais également administratives (article L 229-2 du code de la sécurité intérieure), en substituant à leur nom et prénom le numéro à 7 chiffres porté sur la tenue et appelé « matricule opérationnel ». Cette capacité nouvelle offerte par la loi contribuera ainsi à une meilleure protection des gendarmes et de leurs familles.

L'identification par le numéro de matricule opérationnel s'appliquera, après autorisation émanant de chefs hiérarchiques (commandants de GGD ou de SR ...), principalement dans le cadre de dossiers relatifs à des crimes ou délits punis d'au moins trois ans d'emprisonnement. Pour les délits punis de moins de trois ans, cette mesure est soumise à des conditions plus restrictives. Dans certains cas prévus par la loi, la communication de l'identité de l'enquêteur pourra être effectuée. A ce titre, les magistrats comme les enquêteurs de la GN et de la PN ont accès à un annuaire inversé nommé IDPV (consultable depuis les fichiers administratifs du portail judiciaire) permettant d'identifier le rédacteur d'une procédure à partir de son matricule opérationnel.

Résultat de la consultation

Le mardi 10 avril 2018, à l'occasion de la réunion compagnie, le conseiller concertation  a dévoilé la synthèse de la consultation sur l'expérimentation du nouveau service.

Le CDU avait la volonté de commenter l'ensemble des propos. Il a pu s'exprimer, devant la troupe présente, et a su démontrer ses capacités de communication.

Texte :

La concertation a souhaité faire remonter le ressenti du personnel avec le nouveau service. Cela permet d'éclairer le commandement et de présenter à un instant précis, le moral de l'unité. La concertation remercie les courageux rédacteurs (gradés, gendarmes, GAV) qui ont pour certains, fait preuve d'un style littéraire passionnant. La participation a été fortement suivie.

VOS REACTIONS POSITIVES PROFESSIONNELLES

Propos minoritaires

Plus de respect de la règle des 48 heures de repos hebdomadaires. Les séances de tir sont plus nombreuses qu'avant. Le ratio d'efficacité entre les séances d'instructions et le nouveau service semble bon. Certains se réjouissent de la date prochaine de leur départ en retraite. Les gradés effectuent moins de nuits par mois qu'avant.

Propos majoritaires

La cohésion entre les gradés et les gardes est bonne. L'entente entre le personnel de la CSHM et le cabinet est de confiance.

VOS REACTIONS POSITIVES PERSONNELLES

Propos minoritaires

Les instructions participent à l'amélioration du moral et de la cohésion. Certains estiment avoir plus de facilité d'organisation de leurs vies privées. Le travail est plus intéressant qu'en CSH.

VOS REACTIONS NEGATIVES PROFESSIONNELLES

Propos majoritaires

La CSHM est-elle une compagnie de sécurité ou d'instruction (voir d'intervention CIHM) ? Les jours d'instruction sont souvent remplacés par des jours de travail.

Le coût de la perte de la première descendance de garde avant une seconde nuit de travail aurait dû améliorer la situation de l'unité. Comme ce n'est pas le cas, c'est bien un problème d'effectif. La vigilance sur le site, à cause de la fatigue accumulée, devrait être prise en compte. De longues séries (parfois jusqu'à 10 jours) occasionnent des grosses fatigues.

Un réel problème d'écoute de la part de la hiérarchie supérieure. Peu de personnel ont été reçu par le CDU. Une communication hiérarchique peu aimable envers le personnel.

La politique de la statistique est faussée (4 mêmes gendarmes ont fait 4 jours d'instruction et 4 autres différents gendarmes aucune durant un mois ; au final statistiquement, la moitié des 8 gendarmes de la compagnie a fait de l'instruction sur un mois).

Les réservistes restent une charge. Ils ont une méconnaissance des lieux, parfois non équipés et souvent non habilités.

Les séances de sport collectives sont de qualité inférieure par rapport à avant. Le personnel participe mais jusqu'à quand ? Questionnement sur le suivi de l'instruction. Souvent les mêmes séances qui se reproduisent. Le sentiment que l'on cherche juste à nous occuper.

Non prise en compte des temps de transport. Nous ne sommes pas des GD qui ont leurs lieux d'emploi à proximité.

La compagnie se rapproche d'un fonctionnement d'une CSH. Mais, au quotidien, nous sommes huissiers, secrétaires, agents du service postal ou employés de la G7 (à défaut d'être des concierges cinq étoiles).

Le personnel souhaite une meilleure communication du service de semaine, lors de changements de service (plus d'appels téléphoniques, de SMS plutôt que d'envoyer des mails sur pm.gouv.fr), afin d'éviter les loupés.

Le danger en 2018 par une pression qui est imposée, proviendrait plus de l'intérieur du site (hiérarchie) que de la rue de Varenne ou de la rue de Babylone.

VOS REACTIONS NEGATIVES PERSONNELLES

Propos majoritaires

Plus de difficultés dans le maintien de la condition physique. Les temps de repos sont une course au rattrapage des heures de sommeil perdues. L'entretien physique s'est amenuisé, de peur de se blesser.

La vie de famille est désorganisée, négligé. La vie sociale est en lambeaux. La prise de rendez-vous médicaux ou autres sont devenus des parcours du « combattant ».

Questionnement sur le positionnement professionnel; tantôt chef de poste, tantôt factionnaire à Ségur.

La CSHM ne fait plus envie, comme par le passé, et risque de devenir une unité de passage (sans âme).

Propos minoritaires

Fin d'abonnement en salle de sport ; inutile vu le temps que je n'y passe plus.

VOS AUTRES REACTIONS

Propos majoritaires

Forte inquiétude sur le turn-over et la perte de connaissance qui pourrait être préjudiciable à l'avenir. Matignon nécessite des « habitudes » qui permettent d'assurer un service de qualité.

Le manque de récupération d'heures de sommeil accentue les douleurs physiques lors du port du gilet lourd.

Le manque d'effectif est le principal responsable du désordre actuel dans l'organisation du service. Ce n'est pas en invitant les insatisfaits à changer d'affectation que le problème se réglera et en faisant venir « de force » du personnel.

Il n'y a plus de respect du grade et de la fonction. Propos méprisants envers le personnel de la part du commandement.

Beaucoup attendent le logiciel PULSAR-GR, pour vérifier la réelle efficacité supposée de ce service.

EN CONCLUSION

Malgré un groupe de travail sur le nouveau service, une nouvelle fois, la théorie et la pratique ne sont pas tombés d'accord. Le gain promis n'est pas au rendez-vous.

Les repos hebdomadaires sont octroyés suite à un rythme beaucoup trop soutenu, lors du temps de présence sur le site. Les repos physiques compensateurs sont mis à profit pour récupérer de longues séries d'heures de travail.

Le sentiment d'un grand fossé entre le commandement et la troupe. De l'inquiétude de la condition physique à moyen et long terme (lorsque nous aurons quitté la CSHM). Depuis l'expérimentation, les vies privées sont désorganisées ce qui pèse au quotidien.

Instruction provisoire 36 132

extrait de l'IP 36 132 avec en fluo, les points repris dans le logiciel PULSAR-GR :

II. INSTAURATION D'UN REPOS PHYSIOLOGIQUE JOURNALIER

Une période de repos minimale quotidienne est instaurée afin de renforcer la protection de la santé et de la sécurité au travail des militaires de la gendarmerie.

2.1. Principe

L'octroi d'une période de repos physiologique journalier (RPJ) de onze heures consécutives par période d'activité de vingt-quatre heures est la règle. La période de vingt-quatre heures s'entend par principe de 08h00 à 08h00.

Durant cette période de RPJ (3), un militaire peut aussi bien être en astreinte (c'est à dire assurer une fonction de permanence ou d'alerte, être en COI) ou bénéficier d'une mesure de temps libre (quartier libre ou autorisation d'absence). Son lien à l'emploi reste défini par sa position de service.

Pour des raisons liées aux activités opérationnelles et à l'organisation du service, cette période de RPJ peut, dans le cadre d'un service programmé ou inopiné, être réduite ou non attribuée (4). Cette situation ouvre alors le droit à un repos physiologique compensateur (RPC).

Les modalités d'application de cette disposition dérogatoire sont strictement encadrées. Elles sanctuarisent, d'une part, une plage horaire assurant l'octroi de onze heures consécutives de repos physiologique à l'issue du dernier service effectué et assurent, d'autre part, un temps minimal de repos de neuf heures consécutives.

2.2. Le repos physiologique compensateur

Le RPC correspond au nombre d'heures de repos non attribuées du fait d'une réduction du RPJ. Ces heures ne peuvent pas être intégrées dans la ressource différée (5). Pendant cette période, les militaires sont en astreinte sous délai mais ne peuvent toutefois participer à l'exécution d'une mission qu'à titre exceptionnel, lorsque les circonstances l'exigent immédiatement.

Les modalités d'application du RPC se déclinent différemment selon les services effectués (cf. annexe III).

Tout militaire qui prend part à un ou plusieurs services (6) entre 23h00 et 05h00 dispose, sauf cas exceptionnels, d'une période de repos physiologique de onze heures consécutives à l'issue du dernier service effectué.

En l'absence de service entre 23h00 et 05h00, les règles suivantes s'appliquent :

- si un minimum de neuf heures consécutives de RPJ est octroyé dans la période de 24 heures, les heures de repos manquantes doivent être accolées à une période de RPJ dans un délai rapproché (7) ;
- si un minimum de neuf heures consécutives de RPJ ne peut être octroyé dans la période de 24 heures, une période de onze heures est octroyée au militaire à l'issue du dernier service effectué.

L'attribution de ces périodes de RPC participe au repos physiologique des militaires et nécessite à ce titre une attention particulière de l'ensemble des échelons de commandement. Les chefs hiérarchiques en charge de la conception du service sont plus spécifiquement responsables du suivi et de la gestion individualisée de ces droits.

Ces dispositions dérogatoires ne s'appliquent pas lorsque le militaire bénéficie de onze heures de RPJ au cours de la période de 24 heures. Cependant, dans ces conditions, les commandants d'unité ont toujours l'obligation de concevoir un service permettant d'assurer à leurs subordonnés un rythme d'activité équilibré. Ainsi, une attention particulière doit notamment être apportée à l'engagement des personnels ayant effectué

un ou plusieurs services dans des créneaux horaires éprouvants (ex : 23h00 - 05h00).

(3) La période de repos débute lorsque le militaire a rejoint son logement concédé par nécessité absolue de service, son cantonnement ou son lieu d'hébergement.

(4) Ex : garde de 24 heures.

(5) Sauf pour les militaires du CSTAGN qui sont alors placés en QL.

(6) Tous les services externes. Pour les services dans les LST, ceux effectués hors du logement CNAS ou du lieu d'hébergement d'une durée totale supérieure à 30 minutes.

(7) Ce délai ne doit pas excéder 14 jours.

- 5 -

2.3. Cas exceptionnels

Dans les cas exceptionnels où l'octroi de telles périodes de RPC n'est pas possible pour des raisons opérationnelles objectives, les commandants d'unité veillent aux intérêts de leurs subordonnés (8) pour leur permettre de récupérer des efforts fournis en aménageant le service dans le respect des principes généraux de la protection et de la sécurité des militaires. À l'issue d'une période d'activité soutenue, ils peuvent notamment recourir au dispositif des autorisations d'absence pour contraintes particulières (9).

Conclusion

Les dispositions contenues dans cette instruction revêtent un caractère temporaire dans l'attente d'une transposition de la directive n° 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Cette transposition interviendra par décret et donnera lieu à un texte d'application propre à la gendarmerie nationale.

Il appartient à chaque titulaire d'un commandement de s'approprier pleinement la teneur de la présente instruction, de la mettre en oeuvre en respectant l'esprit d'équilibre qui inspire sa rédaction et d'en contrôler l'application par ses échelons subordonnés.

La présente instruction provisoire sera mise en oeuvre pour la conception du service dans les unités à compter du 1er septembre 2016. Un dispositif d'accompagnement et de formation des échelons de commandement sera mis en place d'ici cette date.

Une évaluation du dispositif provisoire sera présentée au CFMG après six mois d'application.

Le général d'armée Denis FAVIER,
directeur général de la gendarmerie nationale

Le mot des conseillers du 28 juin 2018

Par manque d'effectifs, l'expérimentation du service de deux nuits d'affilées n'a pas permis de manière définitive, de déterminer sa réelle efficacité. La concertation a déjà donné un avis défavorable au commandant d'unité, avant la fin du mois de juin (date des 6 mois d'expérimentation). Le point positif est le niveau d'instruction. Là, les heures sont en augmentation par rapport à avant et c'est une bonne chose, pour être prêt, le moment où il faudra. Le manque d'attractivité continue toujours à peser sur le recrutement. Malgré des petits-déjeuners conviviaux, la réalité du terrain revient comme un cheval au galop. Des renforts provisoires de CSH nous ont été fournis par le Régiment car il y avait une possibilité de le faire. N'oublions pas qu'ils sont eux-même fortement sollicités.

A l'occasion d'un déjeuner avec le directeur général, celui-ci a été informé du besoin de forces supplémentaires. Je pense savoir que le Général LIZUREY avait déjà été alerté de notre situation et il espère ainsi limiter les risques liés à l'ambiance de l'unité et de contenter le cabinet de la primature. Trop de projecteurs sont sur nous depuis l'affaire de la disparition de l'arme. La Gendarmerie et la Garde républicaine ne peuvent se permettre un nouveau passage de l'inspection.

Des détachés pour la période estivale nous ont donc été envoyés de notre régiment. Et si quelques uns pourraient rester... ça nous donnerait de l'air. Car des envies d'ailleurs titillent certains autres et pas forcément les plus anciens. La consultation de mars et la réunion compagnie du 10 avril 2018 n'ont pour l'instant, pas eu d'effet. La fin des libérations anticipées de fin de journée (NE n°361/2 du 20 juin 2018) a fait parler récemment. Il est vrai que par le passé, cette pratique existait. Mais, si une grande partie de l'effectif (et nous disons grande) quittait le site, cela pourrait compromettre la sécurité (malgré la présence d'une partie de la relève montante). De plus, cela prive de toute autonomie de responsabilité le chef de poste sur son secteur.

Pour ce dernier mot, nous avons envie de vous proposer un retour sur l'histoire de la Garde républicaine. Cela nous rafraîchira et nous confortera dans le rôle que l'on nous donne. Ensuite, une information sur le tant attendu PULSAR GR et un mode d'emploi pour accéder à l'EAD (enseignement à distance). Suivra, un document de présentation de l'aide à l'emploi de conjoints de militaire. Et enfin, la synthèse de la 63ème session CFMG.

« Pour le commandement, la concertation n'est pas une option, c'est une obligation. »

Général Richard LIZUREY

Le mot du conseiller – 21 aout 2018

L'expérimentation du service de deux nuits d'affilées était prévu pour durer un trimestre. De janvier à mars 2018. Par une situation de déficit de personnel, la concertation locale a accepté une prolongation jusqu'à fin juin 2018. Dans le but, de s'assurer avec un effectif complet, des avantages de cette modification du service. A ce jour, nous n'avons eu aucun bilan chiffré de cette expérimentation, ni de note de service validant la nouvelle organisation du service. A l'image de la note-express sur les autorisations d'absences. Nous allons donc espérer et attendre la prochaine réunion compagnie ; peut-être que d'ici là...

La période estivale est propice à tous. Cela permet de se ressourcer. De faire le plein d'énergie pour la rentrée. Et de n'attendre plus que quelques jours pour la mise en production du logiciel PULSAR-GR. Nous sommes tous impatient de pouvoir l'utiliser. Grâce à la formation sur GENDFORM, cela a permis à tous de comprendre son usage.

Dans ce mot du conseiller, j'aborderai les modifications du PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations). Celui-ci a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. Les améliorations apportées introduisent des modifications dans l'optimisation du montant de vos pensions.

L'Etat Français a décidé de créer un site qui nous demande de porter nos avis sur la réforme des retraites. Profitons-en. Chacun peut répondre aux questionnaires. Il est important pour la communauté militaire de s'exprimer afin de peser, sur les réformes à venir.

La Cour des comptes a, en début d'année, adressé un courrier au Premier ministre. Celle-ci explique le coût de la transposition de la directive du temps de travail (36132) sur la Gendarmerie. Par manque d'anticipation, des risques budgétaires existent. Un rapport sénatorial pointe la hausse préoccupante des suicides, liés souvent aux conditions d'exercice du métier.

Pour la rentrée scolaire, les militaires peuvent faire une demande (sous condition de ressource) pour la prestation éducation. Je joins les documents en pièce jointe.

Autre nouveauté, le portail « e-social » s'adresse à tous les militaires. Simple et pratique, vous pouvez le consulter pour connaître vos droits.

Pour finir, je voulais vous faire connaître l'entretien du Général LIZUREY dans Ouest-France. Il revient sur la situation de la Gendarmerie sur le plan humain et les moyens qu'ils espèrent prochainement.